

Le 19 novembre 2009

**Avis de la CRAT relatif à l'arrêté provisoire concernant le
SAR/VE177 dit « Filature Bonvoisin » à Cornesse
(PEPINSTER)**

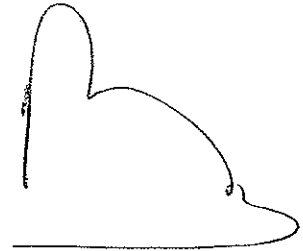
Conformément à l'article 169 du Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine, l'avis de la Commission régionale d'aménagement du territoire (CRAT) porte sur l'arrêté du Gouvernement relatif au réaménagement d'un site dont il fixe le périmètre.

1. CONTEXTE DU PROJET

<u>Breve description du projet</u> :	Assainissement d'un site de 0,7 ha ayant accueilli une activité de modelage dédié au moulage de pompes en vue d'y développer du logement, des services publics et privés
<u>Demande</u> :	Arrêté provisoire
<u>Localisation</u> :	Au nord-est de Pepinster, entre la Vesdre et la N61
<u>Situation au plan de secteur</u> :	Zone d'activité économique industrielle
<u>Autorité compétente</u> :	Gouvernement wallon
<u>Date de réception du dossier</u> :	20 octobre 2009

2. AVIS

La CRAT remet un avis favorable sur le projet d'arrêté.



Philippe BARRAS,
Président